



accomplis jusqu'ici.

#### **2.3.4 LES COLLECTIVITÉS**

Une fois que nous aurons décrit tous les projets de transformation de la gestion des ressources humaines qui composent la stratégie, nous prendrons du recul pour analyser ce que tout cela signifie pour chacune de nos collectivités. La stratégie globale de gestion des ressources humaines tente de saisir les points saillants de chaque collectivité, laissant aux stratégies propres aux collectivités le soin d'en faire un portrait détaillé et complet.

#### **2.3.5 LA FONCTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Nous envisagerons ensuite le nouveau rôle de la gestion des ressources humaines qui émerge de notre stratégie et ses répercussions à la fois pour la Direction générale du perfectionnement des ressources humaines et pour le reste du ministère.

#### **2.3.6 L'AVENIR**

La stratégie de gestion des ressources humaines se conclut par un aperçu de l'avenir et des mesures qu'il faudra prendre pour faire progresser les objectifs des ressources humaines.

### **2.4 *SURFER SUR LA STRATÉGIE***

La stratégie de gestion des ressources humaines a fini par englober l'ensemble des projets de transformation de la gestion des ressources humaines qui, au ministère et dans la fonction publique, sont alignés sur nos objectifs et nos perspectives stratégiques eu égard à chacune des collectivités importantes du MAECI. C'est pourquoi c'est devenu un document plutôt lourd, dont la seule vue risque de vous dissuader de vous y plonger. Nous serions ravis que vous ayez envie de lire le document d'un bout à l'autre, mais vous n'en avez pas besoin pour apprendre ce qui vous concerne plus directement. Les lecteurs qui n'ont pas le temps de parcourir l'ensemble du document sont invités à lire les sections 1 à 3, puis à passer directement, dans la section 5, à la collectivité qui les concerne. Vous trouverez, dans les paragraphes consacrés à votre collectivité, des renseignements sur les projets de transformation qui vous touchent plus directement et plus intimement. Pour de plus amples renseignements sur les projets qui vous intéressent, vous pouvez vous reporter à la table des matières ou aux références précises de l'analyse de votre collectivité pour trouver les pages utiles de la section 4.